

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 septembre 2023

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, Isabelle BAAS Fabien PLASSON DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, Christophe Martin TREMOULHEAC Estelle, Christine ROBIN, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Nadège Rivoire donne procuration à Christophe Martin

Fabien Plasson est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 06 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Présentation et validation du marché : maison médicale

Par délibération du 11 octobre 2022, le conseil municipal, à valider l'avant-projet définitif concernant la transformation de la maison des associations en maison médicale et autoriser Mme la maire à lancer les appels d'offres.

Les dossiers de consultation des entreprises ont été mis en ligne le 20 juin 2023 avec une date de remise des offres le 12 juillet 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 juillet 2023 et a choisi les entreprises indiquées sur l'annexe 1 jointe à la présente.

Le conseil municipal, après délibération,

AUTORISE Mme la maire à signer les actes d'engagement lors de la réunion de démarrage le 06 septembre 2023.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Télégestion de la salle des fêtes

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion du chauffage de la salle des fêtes.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Saint-Julien-Molin-Molette adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

- Financement :

- Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 12 992 € €HT.
- La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 247 € pour la salle des fêtes (200 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 47 points) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Pour rappel la chaudière a coûté 99 704 €, ce qui comprend la chaudière, les vannes, la cuve, la maçonnerie, etc.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV - Contrat assurance statutaire

Assureur : CNP

Courtier : Relyens

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024).

Agents C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : (liste)

Conditions : 6,55 % de la masse salariale, franchise 10 jours

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : (liste)

Conditions : 1,18% de la masse salariale, franchise 15 jours

Pour rappel le taux pour les agents CNRACL était de 6,65 en 2022

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – divers

Avant de passer aux questions diverses, Mme Elie souhaite s'exprimer sur la lettre distribuée aux habitant·e·s par l'opposition :

Elle comprend que « vivre au village » n'approuve pas les choix et les projets de la majorité, mais elle n'est pas d'accord sur les articles qui sont partiels voire mensongers et que cela dérange tous les élu·e·s.

Elle critique la forme qui confond le domaine public/privé :

« Je fais allusion à l'article « le coq et le paysan », qui ne concerne que moi en tant que particulier et non en tant qu'élue. Jamais la municipalité n'a décidé d'interdire aux agriculteurs de travailler le dimanche.

Il s'agit d'un sms privé mal interprété qui se retrouve dans vos pages avec une écriture méprisante limite diffamante ».

Ensuite Mme Elie lit le texte partagé par la majorité :

Si la controverse nourrit le débat public et construit l'esprit critique, une telle publication aux propos déformés, confondant domaine public et domaine privé, n'entretient que le conflit et la haine. Et dans un contexte national de violence faite aux élus, que des élus eux-mêmes se prêtent à ce jeu ne peut que surprendre.

Le danger c'est :

1. de diviser les habitants et les dresser les uns contre les autres
2. de créer de la confusion dans l'esprit des piraillois et pirailloises à la veille d'une enquête publique au sujet de la carrière
3. de faire passer les élu·e·s pour des personnes irresponsables, irrespectueuses et dépensières

4. de porter atteinte à l'investissement quotidien de l'équipe majoritaire

Oui notre village ne ressemble plus à ce qu'il a pu être, oui le monde a changé et oui les réponses d'hier ne sont plus adaptées aux problèmes d'aujourd'hui.

Et c'est justement pour cela que chaque membre de notre équipe (maire, adjoint·e·s, conseiller·ères) restera fidèle à ses engagements dans un esprit de travail innovant et collectif, pour aller de l'avant.

Nous ne prétendons pas être infaillibles et irréprochables mais nous demandons à ce que le débat soit respectueux et digne de nos fonctions. je demande donc à tous les élus dorénavant :

- *De nommer clairement les personnes citées sans allusion ou qualification méprisante*
- *De citer leurs sources*
- *D'évoquer clairement des faits qui concernent seulement des actions publiques*
- *De compléter les critiques avec des propositions constructives et chiffrées*

Au-delà de la polémique, nous restons déterminé·es et nous continuerons à travailler avec enthousiasme, énergie et volonté sur les projets qui ont du sens et qui sont ambitieux pour notre village !

M. Thiollière dit que cette gazette a été imprimée à leur frais, qu'il a eu des retours très positifs de la part d'autres élus à propos du portrait retourné. Il pense que la majorité a eu une lecture aux ras des pâquerettes. « C'est évidemment la lecture qui pose problème mais pas l'écriture ! » s'exclame Mme Elie.

En tant qu'opposition, ils s'opposent et en font de la communication.

Mme Elie comprend qu'ils s'opposent mais rappelle qu'ils ne doivent pas mépriser les autres élu·e·s.

Mme Robin juge cette lettre irresponsable avec des allusions non constructives. On peut s'opposer mais ne pas dire n'importe quoi en colportant des mensonges, par exemple la municipalité n'a jamais demandé à ce que les agriculteurs ne travaillent pas le dimanche.

M. Plasson trouve le texte alambiqué, sujet à interprétation au lieu de relater les faits.

M. Thiollière intervient en disant de bien noter que leur action n'était pas faite pour plaire.

Mme Tremoulheac pense que faire passer des élu·e·s pour des gens irrespectueux n'est pas justifié. Elle leur propose de faire des propositions plutôt que de lancer des polémiques. Ce serait plus intéressant et plus constructif.

M. Vagnon rappelle que le discours de M. Thiollière, lors de l'installation du conseil, prônait la non division. Il note qu'il a changé de position.

Et Mme Elie rajoute : même la profession de foi parlait de rassemblement, on en est loin.

M. Thiollière répond que ce n'est pas lui qui est à l'origine de cette lettre. C'est une décision collective, une quinzaine de personnes ont été consultées.

Mme la maire clôt ce débat.

- Enquête publique du 18 septembre au 18 octobre 2023, 4 permanences en mairie de Saint-Julien-Molin-Molette et 2 en mairie de Colombier. On peut également laisser un écrit en mairie ou par mail.

- Mme la maire et 3 élu-es étaient présents à la visite du le contrôleur général du SDIS au CIS de Saint-Julien-Molin-Molette.
- Salle des fêtes :
 - ✓ Concert de Michèle Bernard à la salle des fêtes de Saint-Julien-Molin-Molette le 30 septembre : les réservations sont ouvertes (voir site internet) / inauguration.
 - ✓ Viva Moletane prépare la nouvelle saison culturelle 2023-2024
 - ✓ Ets Reynaud termine les travaux d'électricité à la salle des fêtes pour les dernières mises aux normes.
 - ✓ Le sonomètre sera installé d'ici fin septembre
- Ecole : Belle rentrée scolaire avec 98 élèves dont une grosse classe de maternelle que l'on espère voir diviser en 2 classes.
Le nouveau logiciel de gestion de la cantine et du périscolaire en ligne est opérationnel.
Une personne en renfort pour la cantine a été recrutée.
- SICTOM : une prise de contact avec différentes entreprises va commencer pour finaliser l'implantation des nouvelles colonnes de collectes.
- Eau et assainissement :
 - ✓ L'implantation des nouveaux brises charges a entraîné une modification du régime d'écoulement ce qui a provoqué une casse importante sur le réseau.
 - ✓ La rénovation du dernier captage permet de sécuriser l'amont de notre approvisionnement en haut.
 - ✓ Le débit actuel est de 19 m3/h avec une chute à 15m3/h lors de l'épisode de canicule
 - ✓ 2 compteurs de distribution sont installés aux Trétiaux et à Mainboeuf en concordance avec la campagne de mesures de Naldeo (phase 3 du SDAEP). Ils permettront de détecter les fuites sur cette partie du réseau.
 - ✓ En 2024 : 1 km de conduite entre le captage et le premier brise charge sera remplacée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

